



Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 02/2023 « Demande d'un crédit de CHF 349'000.-, subventions non déduites, pour la sécurisation et la renaturation des rives du Boiron ».

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc chargée de l'étude du Préavis 02/2023 était composée de Mmes Diana Gfeller, Christel Petit, et de M. François Leresche. Elle s'est réunie le 20 mars 2023, en présence de M. Mark Wings – Syndic, de Mme la municipale Christine Birarda et de MM. Les municipaux Jean-François Rubin et Marc Genton.

1. Préambule

Les berges du Boiron souffrent d'une érosion et peuvent à terme être fragilisées avec comme conséquences d'éventuels glissements de terrain, en particulier s'agissant de la zone du quartier de Chantemerle la plus proche du Boiron. Ils peuvent également porter préjudice à la stabilité du pont à la hauteur de la jonction entre les ruisseaux du Boiron et du Blacon et plus globalement à la sécurité des piétons utilisant le sentier de la truite.

M. le municipal Jean-François Rubin nous a présenté en détail les enjeux ainsi que les résultats attendus, s'agissant de la sécurisation, de la renaturation et enfin de l'attractivité.

2. Discussion

Les discussions et toutes les explications nous ont été fournies, en particulier sur les enrochements actuels stabilisés avec des rails de chemin de fer voués à disparaître où cela est possible, et remplacés par un remblai dégageant ainsi de l'espace pour la rivière, mais également sur le déplacement du pont en amont, dans une zone mieux protégée de l'érosion ainsi que d'un nouveau tracé du sentier piéton.

Concernant l'étendue du projet, la commission s'est inquiétée de savoir si d'éventuelles variantes pourraient être plus économiques en limitant par exemple, le périmètre uniquement à l'aspect sécuritaire.

Sur la base d'un document de travail qui nous a été présenté et prenant en compte différentes options, le montant total de la facture globale serait bien entendu plus bas, mais les subventions le seraient également. En effet, en se limitant à l'aspect sécuritaire, nous ne pourrions plus prétendre à la part de subsides de la confédération de 35% qui est exclusivement liée à la renaturation. Seule la subvention cantonale à hauteur de 60% serait maintenue. Le montant à charge de la commune serait alors près du double du montant articulé pour le projet dans son ensemble.

3. Conclusion

En conclusion, les actions proposées nous semblent tout à fait cohérentes et s'inscrivent bien dans une logique sécuritaire et de stabilisation. Ce serait également l'occasion de redonner au Boiron un aspect plus naturel et durable.



Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- vu le préavis de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

D'approuver le Préavis 02/2023

Les commissaires

François Leresche

Diana Gfeller

Christel Petit